

CONDITIONS GENERALES LOCATION CHATEAUX GONFLABLES

1. Réservation : La réservation est seulement définitive et valable lorsqu'elle est confirmée par nous-mêmes.

2. Annulation : En cas de mauvais temps persistant ou en cas de prévisions de mauvais temps, vous pouvez annuler gratuitement jusqu'au soir précédant la livraison. En cas d'autres annulations de dernières minutes (moins de 7 jours à l'avance), nous serons contraints de vous facturer 50 % du prix de la location.

3. Paiement : Le paiement des attractions louées se paie au comptant au moment de la réception des attractions louées ou à l'avance par virement. Tous les prix sont TVA comprises.

4. Garantie : Si le placement doit se faire sur un terrain en friche/boueux/sablonneux (en mauvais état), nous demandons également une garantie de 50 euros. Cette garantie sera remboursée lors du démontage du château sauf si celui-ci est tout à fait sale (terre, boue),

5. Livraison : La livraison est gratuite dans un rayon de 5 km à partir de Kampenhout. En dehors de ces 5 km, nous demandons une indemnité kilométrique de 0,50 euro par km.

Lors de la livraison, nous avons besoin d'un passage libre de 1-2 mètres. Nous ne livrons pas non plus via l'intérieur de la maison à moins que nous n'ayez suffisamment d'espace pour arriver jusqu'au jardin.

6. Réception de la livraison : Au moment de la réception de la livraison, le locataire s'engage à signer un contrat de location. Par celui-ci, le locataire s'engage à avoir lu et accepté les conditions de locations et les conditions d'utilisation. Il s'engage aussi à être au courant du fonctionnement du bien loué et avoir pris connaissance du bon état du château gonflable. Le moment de la livraison et du retrait sont convenus réciproquement. Lorsque personne n'est présent au moment du rendez-vous fixé pour la réception du château, la location de celui-ci sera facturée d'office.

7. Placement : le château gonflable se place idéalement sur un sol plane, mou comme de l'herbe. Il ne peut pas être placé sur un terrain caillouteux, (ou comprenant des objets pointus comme des pierres, bris de verre). Le souffleur du château gonflable ne peut pas être recouvert. Le tube de connexion jusqu'au moteur doit toujours être tendu. Approvisionnement en électricité 220 V et 16 A. Prévoyez autour du château gonflable un espace d'au moins 1 mètre de chaque côté et de 2 mètres derrière le château gonflable pour le moteur.

8. Responsabilité : le client est responsable pour les dégâts/accidents éventuels provoqués par le bien loué durant la période de location. Tous les dégâts autres que l'usure normale, ainsi que les éventuels frais de nettoyages causés par une utilisation anormale seront à charge du locataire. Le locataire reste responsable jusqu'à la prochaine location.

9. Responsabilité: Le propriétaire (du château gonflable) ne peut pas être tenu responsable en cas d'accidents pendant l'utilisation, le montage et démontage, dégâts aux pelouses et autre terrain, dégâts aux installations électriques. Vous pouvez conclure chez votre courtier en assurances, une assurance qui vous couvrira pour type d'accident pouvant survenir dès le moment de la réception jusqu'à la restitution, de renonciation à tout droit de recouvrement/poursuites contre le propriétaire.

La surveillance permanente d'un adulte est vivement conseillée.

10. Que faire en cas de pluie ? Débrancher l'électricité, mettre le souffleur à l'abri au sec, plier le château gonflable en deux et placer la bâche fournie au dessus du château gonflable.

11. Utilisation de l'attraction : Lunettes, chaussures, portes clés ou autres objets pointus sont strictement interdits lors de l'utilisation du château gonflable. Interdiction de grimper sur les murs ou de s'y pendre, Interdiction de manger et de boire dans le château gonflable. Le château gonflable est conçu pour les enfants (à partir de 3 ans).

12. Amendes que nous espérons ne pas devoir vous facturer:

Passage libre insuffisant = 50% du prix de la location.

Déchirures signalées par le locataire lui-même : 150 euros.

Déchirures non signalées = 250 euros.

Dégâts aux filets : 30 euros.

Traces noires provoquées par des chaussures = 50 euros.

Autres dégâts au château gonflable ou au souffleur seront définis après constatations.